# 

# Section Provence-Alpes-Côte d’Azur

# Demande de subvention pour l’organisation d’un colloque en région Année 2023

Ce document doit être envoyé avant le **15 septembre 2023**,par courrier électronique, accompagné d’un programme et d’un budget prévisionnel, à l’adresse :

[section-PACA@societechimiquedefrance.fr](mailto:section-PACA@societechimiquedefrance.fr)

TITRE DU COLLOQUE :

Nom de l’organisateur :

Numéro de membre SCF :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. bureau :

Portable :

Date(s) de la manifestation :

Lieu :

Nombre attendu de participants :

Budget prévisionnel du colloque (à transmettre en annexe) : €

Montant de la subvention demandée : €

NB : en cas de subvention, l'organisateur s’engage à remercier la SCF-PACA dans les divers documents fournis aux participants du colloque.

La subvention sera versée exclusivement sur présentation d’une facture du montant obtenu, transmise avant le 15 novembre 2023.

Date : Signature :